

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Ville de Versoix dévoile un plan climat ambitieux.

Versoix, le 9 octobre 2023

Après deux ans de travail, la Ville de Versoix a le grand plaisir de présenter son Plan climat. Elaboré pour la première fois au niveau communal, avec l'engagement de l'ensemble des services administratifs, ce document expose les objectifs et les axes stratégiques de la commune pour les prochaines années, au regard des enjeux climatiques.

Articulé autour de 6 axes, 24 mesures (4 mesures par axe) et un total 110 actions, le Plan climat communal constitue l'un des projets phares du Programme de législature 2020-2025, dans lequel est inscrite la volonté du Conseil administratif de « **déployer un plan climat communal irriguant tous les projets communaux d'infrastructure, de mobilité et de vie quotidienne** ». Du fait de sa transversalité thématique et opérationnelle, le Plan climat contribue à la concrétisation des objectifs posés dans ce programme, notamment en matière de transition énergétique des bâtiments, d'intégration de la durabilité dans la planification et l'aménagement du territoire ou encore de développement de la cohésion sociale et de soutien à l'économie de proximité.

La réalisation du Plan climat communal nécessitera une **implication de l'ensemble des acteurs de la commune** à savoir : d'une part le politique et l'administration communale, à travers les politiques publiques à mettre en place et les projets à développer ; d'autre part, les habitants et entreprises, dans l'adoption de nouvelles habitudes faiblement émettrices de CO₂ et valorisant davantage l'usage de ressources locales et renouvelables. En effet, sachant que plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire versoisien est dû à la consommation et l'alimentation, l'atteinte de la neutralité carbone ne se fera pas sans une forte implication de la population.

Promouvoir la santé et la qualité de vie, renforcer la biodiversité à travers une stratégie coordonnée de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux changements climatiques, telle est l'ambition du Plan climat communal. Calqué sur les objectifs du Canton, celui-ci vise à réduire de 60%, d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre de la commune (émissions ayant lieu sur le territoire communal et émissions générées hors du territoire par les activités locales), et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

La réalisation du Plan climat communal de la Ville de Versoix émane d'une motion du Conseil municipal datant du 16 septembre 2019 et votée à l'unanimité des partis, à laquelle le Conseil administratif d'alors a répondu favorablement.